



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Madame Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Notre réf. /
Votre réf. /

Date 24 JUIN 2020

Paquet d'ordonnance environnementales du printemps 2021 - Ordonnance sur les forêts (OFo; RS 921.01)

Madame La Présidente,

Nous vous remercions de nous avoir consulté dans le cadre de la révision mentionnée en titre.

La révision de l'ordonnance sur les forêts concerne un assouplissement des procédures d'autorisation pour la création de places de bois en forêt. Ces infrastructures ne font pas partie du domaine subventionné par notre Canton.

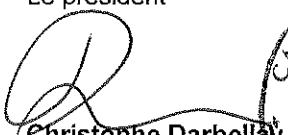
Le canton du Valais salue cet assouplissement sans autre commentaire ni proposition de modification.

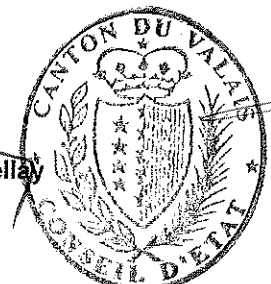
Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.


Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Le chancelier


Christophe Darbellay




Philipp Spörri

Réponse à envoyer par mail à : polg@bafu.admin.ch